



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2019
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
français

Soixante-quatorzième session
Point 105 de la liste préliminaire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération **dans la région de la Méditerranée**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues de gouvernements	2
Algérie	2
Égypte	3
Espagne	5
Grèce	7
Liban	8
III. Réponse reçue de l'Union européenne	9

* A/74/50.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [73/85](#), l'Assemblée générale a félicité les pays méditerranéens des efforts qu'ils déployaient pour faire face de façon globale et concertée aux défis qui leur étaient communs, dans un esprit de partenariat multilatéral, leur objectif général étant de faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité.

2. L'Assemblée générale a engagé les pays méditerranéens à renforcer davantage leur coopération dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le risque d'utilisation d'armes de destruction massive par des terroristes, qui mettent gravement en danger la paix, la sécurité et la stabilité de la région, empêchant toute amélioration de la situation politique, économique et sociale, et qui compromettent les relations amicales entre les États, entravent le développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction du fondement démocratique des sociétés pluralistes.

3. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatorzième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, établi à l'aide d'informations transmises par les États Membres, fait suite à cette requête.

4. À cet égard, une note verbale a été adressée le 4 février 2019 à tous les États Membres pour solliciter leurs vues à ce sujet. Des réponses ont été reçues des Gouvernements algérien, égyptien, espagnol, grec et libanais. Elles figurent dans la section II ci-après. L'Union européenne a également transmis sa réponse, qui est reproduite à la section III. Toute réponse reçue après le 15 mai 2019 sera publiée sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement (www.un.org/disarmament) dans la langue de l'original. Il ne sera publié aucun additif.

II. Réponses reçues de gouvernements

Algérie

[Original : français]
[15 mai 2019]

Les enjeux sécuritaires et de coopération dans la région de la Méditerranée nécessitent, aujourd'hui, la définition d'une stratégie globale et collective basée sur une approche transversale de partenariat et de coopération incluant toutes les initiatives visant à faire de cette région une zone de paix et de stabilité durables.

C'est pourquoi l'Algérie continue d'œuvrer en faveur de la promotion et de la concrétisation des principes de coopération, d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel dans le pourtour méditerranéen, région à laquelle elle accorde une place de choix dans sa politique étrangère.

À cet égard, l'Algérie a entrepris et soutenu, entre autres, les initiatives suivantes :

a) L'initiative algérienne de lutte contre le terrorisme dans le Sahel, qui tend à renforcer le cadre stratégique, opérationnel et militaire afin de lutter efficacement contre le terrorisme dans cette zone. Elle comprend également le lancement de programmes de développement socioéconomique ainsi que le renforcement des capacités administratives, techniques et opérationnelles des agents de sécurité et des douanes de plusieurs pays africains ;

b) Le Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5), qui constitue un cadre de coopération efficace pour la promotion et la consolidation de la paix et de la sécurité collective en Méditerranée, notamment grâce à l'adoption de mesures de coopération dans plusieurs domaines, à l'instar de la surveillance maritime, aérienne et terrestre ;

c) Le bureau régional du centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région d'Afrique du Nord et du Sahel, qui vise à renforcer la coopération entre les pays de la région et les pays de l'Union européenne, afin d'atténuer les risques provenant de l'usage illicite de matières sensibles ;

d) La coopération avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui a enregistré des développements notables, notamment depuis 2014, à la suite de l'adoption du programme individuel de partenariat et de coopération, lequel a pour objectif de renforcer les cadres de coopération existants entre l'Algérie et l'Europe ;

e) Le dialogue stratégique informel de haut niveau sur la sécurité régionale et le contre-terrorisme entre l'Algérie et l'Union européenne, qui tend à recenser les possibilités de développement de coopération pratique pour répondre aux défis posés par le terrorisme. Ce forum s'inscrit dans le cadre de la politique algérienne d'aide et de partage de l'expérience algérienne avec ses partenaires dans le domaine de la déradicalisation et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

f) Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui apporte une importante contribution en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et les phénomènes qui lui sont liés grâce, entre autres, à des études scientifiques ciblées. Il reflète sans conteste la volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale pour élaborer des mesures concrètes, urgentes et collectives visant à contrecarrer le terrorisme ;

g) L'Organisation africaine de coopération policière, qui constitue un outil de coordination régionale dont la finalité est de renforcer la sécurité et la paix en Afrique, grâce au développement des capacités des forces de police des pays africains dans plusieurs domaines, tels que la police scientifique, l'évaluation des menaces criminelles, la lutte contre la cybercriminalité et le commerce illicite des armes et des drogues, ainsi que la consolidation des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Égypte

[Original : arabe]
[9 mai 2019]

L'Égypte souligne que les régions du Moyen-Orient, en général, et de la Méditerranée, en particulier, se ressentent actuellement le plus des bouleversements politiques. La situation s'aggrave en même temps que se multiplient ou s'intensifient les conflits armés, y compris les conflits par adversaires interposés, les actes terroristes et les violences interconfessionnelles, alors que la prolifération et le commerce illicite des armes atteignent un degré sans précédent, sans compter l'immigration illégale. L'Égypte participe donc activement à l'action menée aux échelons bilatéral ou multilatéral pour renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité entre les pays méditerranéens en vue de surmonter tous ces obstacles, dans le respect des résolutions applicables adoptées dans le cadre de toutes les conférences et réunions internationales portant sur la question. Elle cherche en effet à renforcer la sécurité et à promouvoir la coopération et la prospérité dans la région de la Méditerranée. Elle attache la plus grande importance à la promotion d'un dialogue

constructif entre les pays de la région afin d'asseoir les notions et principes communs sur lesquels sera fondée l'action menée pour régler les problèmes de sécurité dans la région, s'attaquer aux causes de tension et aux menaces contre la paix et la sécurité et de renforcer la coopération dans les domaines économique, social, culturel et environnemental.

L'Égypte considère qu'il est absolument essentiel d'éliminer de la région du Moyen-Orient les armes nucléaires et toutes autres armes de destruction massive afin d'y promouvoir la paix et la sécurité, y compris dans la région de la Méditerranée. Les mesures de maîtrise des armements permettent également de renforcer la sécurité et la stabilité régionales de façon globale et concertée. L'Égypte invite également les États concernés à concourir à la stabilité et à la prospérité de la région en appliquant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes du droit international touchant les relations amicales entre les États.

Le fait que certains États de la région comptent sur la dissuasion nucléaire constitue une violation flagrante des principes et dispositions du droit international visant la non-prolifération nucléaire et n'est pas propice à la consolidation de la paix et de la stabilité régionales. Tous les États de la région doivent donc s'employer, dans le cadre des négociations portant sur la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales, à aborder la question de l'élimination des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive du Moyen-Orient et, à cette fin, appliquer les résolutions internationales applicables, appuyer la décision 73/546 de l'Assemblée générale et faciliter la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Dans le même ordre d'idées, l'Égypte estime que l'occupation et l'appropriation de terres ainsi que le non-respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, d'après laquelle les États Membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à l'emploi de la force, entravent les efforts de promotion de la paix et de la stabilité régionales et demeurent un des obstacles majeurs à la consolidation d'une paix durable dans la région. L'Égypte invite donc tous les États de la région à se conformer aux principes de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États et de non-recours à l'emploi de la force dans les relations internationales, notamment aux fins de conquête territoriale, car ces démarches sont contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte, au droit international et aux coutumes en la matière.

L'Égypte met tout en œuvre pour renforcer la coopération régionale afin de lutter contre le terrorisme dans la région, y compris d'empêcher les groupes terroristes et extrémistes de se procurer des armes de destruction massive et d'obtenir tous types d'armes et d'appui financier ou technique. Elle s'attache également, sur les plans international et régional, à lutter contre la criminalité transnationale organisée, le commerce illicite des armes, la traite d'êtres humains et l'immigration illégale, la fabrication et le trafic de drogues et toutes les autres activités criminelles qui mettent en danger la sécurité et la stabilité dans la région.

L'Égypte insiste sur le rôle central que l'ONU joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale grâce aux initiatives entreprises sur le plan international pour consolider la sécurité et la stabilité dans la région et encourager les États de la région à coopérer de manière constructive afin de s'attaquer aux problèmes qui entravent actuellement le développement et la prospérité.

L'Égypte a eu l'honneur d'accueillir le Sommet Union européenne-Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh en février 2019 et dont la déclaration finale a été publiée en annexe au document du Conseil de sécurité [S/2019/238](#). Les

défis en matière de sécurité et les problèmes communs auxquels doivent faire face les pays de la région y sont énoncés, notamment les questions relatives au désarmement et les accords entre les États relatifs à la promotion et au resserrement de la coopération internationale dans les domaines du renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Espagne

[Original : espagnol]

[15 mai 2019]

Pour des raisons historiques et géographiques, la région de la Méditerranée a toujours constitué un domaine d'intérêt prioritaire pour l'Espagne à tous les égards.

L'Espagne exprime clairement, dans sa Stratégie de sécurité nationale adoptée en 2013, son ferme attachement au renforcement de la sécurité et de la coopération dans cette zone, affirmant que l'Europe et la Méditerranée sont ses grandes priorités stratégiques.

La paix, la stabilité et la prospérité de la rive méridionale de la Méditerranée sont des questions prioritaires pour la sécurité nationale et celle de l'Europe dans son ensemble. La position stratégique de l'Espagne dans la région est en train d'évoluer en raison des changements qui s'y opèrent, et dont la conséquence principale à ce jour est l'élection démocratique de gouvernements responsables devant leurs citoyens. Toute transition est complexe et présente autant de perspectives que de risques. L'exclusion de groupes sociaux ou le recours à la violence à des fins politiques peuvent créer un climat extrêmement instable et avoir des conséquences très graves pour les pays de la rive sud et la sécurité de toute la région.

En collaboration avec l'Union européenne et la communauté internationale, l'Espagne soutiendra les efforts des pays de la région visant à favoriser le développement social et économique et la stabilité politique. Une Méditerranée stable, démocratique et plus prospère est la meilleure garantie de sécurité pour tous les pays de la région. Cependant, l'instabilité politique et l'absence de perspectives économiques dont souffre une grande partie de la population de ces pays ont des incidences directes sur la sécurité au Sahel qui peuvent toucher l'Espagne et l'Europe.

Le Maghreb présente un intérêt particulier pour l'Espagne. En collaboration avec les pays de la région, nous devons relever les défis communs aux deux rives, tels que la promotion de l'État de droit, le développement économique et la cohésion sociale, la consolidation des modèles économiques qui favorisent l'inclusion de tous les citoyens, la stabilisation de l'approvisionnement énergétique, la régulation et le contrôle des flux migratoires, ainsi que la lutte contre le terrorisme et les différentes formes de trafic illicite international, notamment le trafic de drogues.

L'Espagne doit renforcer la sécurité commune dans la région de la Méditerranée, non seulement de façon bilatérale, mais aussi grâce à la promotion et à la mise en place de cadres de coopération plus larges, tels que l'Union pour la Méditerranée, la Politique européenne de voisinage et d'autres instances comme l'Initiative 5+5 Défense, le Dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou encore l'Initiative de coopération d'Istanbul de 2004.

La région de la Méditerranée est toujours le théâtre de conflits anciens et très complexes qui menacent la sécurité de tous. Des crises comme celles que connaissent la Libye et la Syrie nous rappellent que nous vivons dans un espace fragile et sensible en matière de sécurité, en proie aux attaques de mouvements extrémistes venus de

régions plus éloignées et qui profitent de l'instabilité des États pour occuper les espaces échappant au contrôle des gouvernements.

L'Espagne continuera notamment à travailler dans le cadre de l'Union européenne en vue de régler définitivement le conflit israélo-palestinien selon les modalités convenues. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions de l'ONU et en tant que membre du Groupe des Amis, elle reste également déterminée à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable pour les parties. De même, elle contribuera à régler de façon juste et définitive le problème de Chypre et elle collaborera avec la Turquie en sa qualité d'acteur régional important de la sécurité et de la stabilité de la Méditerranée orientale.

La Directive de défense nationale du 31 juillet 2012 présente le contexte stratégique qui définit les questions les plus importantes au niveau international, telles que l'émergence de nouvelles puissances mondiales et le renforcement des puissances en place, la crise financière et économique mondiale, les troubles dans la région de la Méditerranée, l'instabilité dans la région du Sahel, la prolifération nucléaire et la piraterie.

Selon la politique de défense espagnole, la région de la Méditerranée a besoin d'un cadre d'action et de décision permanent. Cette politique se définit par les critères suivants :

- Elle est en stricte conformité avec le droit international ;
- Elle revêt un caractère clairement multilatéral et se développe dans le cadre des différentes initiatives et organisations auxquelles est associée l'Espagne : le Dialogue méditerranéen engagé dans le cadre de l'OTAN, l'Union pour la Méditerranée dans le cadre de l'Union européenne, les activités menées avec les États méditerranéens associés pour la coopération de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Initiative 5+5 Défense, à laquelle l'Espagne participe aux côtés de neuf autres pays situés sur les deux rives de la Méditerranée. Dans toutes ces instances multilatérales, l'Espagne ne cesse de mener une politique active et de faire preuve d'un engagement résolu s'agissant des différentes dimensions de cette coopération ;
- L'Espagne appuie toutes les initiatives en matière de sécurité et de défense qui facilitent le dialogue et encouragent la coopération bilatérale avec les pays de la région de la Méditerranée, notamment par le biais de la diplomatie de défense.

Il s'agit en effet d'une politique active qui repose sur un niveau d'engagement élevé, comme en témoigne la présence de l'Espagne en Méditerranée orientale ; au Liban, dans le cadre de la mission complexe qui lui a été confiée, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban œuvre en faveur de la stabilité générale dans un cadre concret revêtant de multiples dimensions, en axant les efforts sur la région du Proche-Orient, mais également sur l'ensemble du monde.

On ne peut toutefois nier que la région de la Méditerranée est très complexe et diverse à maints égards, sur les plans social, religieux et économique et en ce qui concerne les systèmes de valeurs. C'est pourquoi le plus grand défi consiste à trouver et à définir une formule propice à l'intégration et à la coopération.

Le caractère transnational des risques et des menaces qui pèsent sur l'environnement maritime, ainsi que la contribution vitale de la mer à la prospérité et à la sécurité des nations, ont motivé la création et le développement d'un droit international de la mer fondé sur la répartition des compétences entre les États servant de référence aux initiatives de coopération destinées à mieux tirer profit des possibilités qu'offre la mer.

De tout temps, les pays se sont employés à faire de la mer un espace de liberté, en faisant appel à leurs marines pour garantir la liberté de navigation et de commerce et en établissant progressivement un cadre juridique, d'abord coutumier puis normatif, consolidé à Genève en 1958 par la Convention sur la haute mer et à Montego Bay en 1982 par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La sécurité maritime est un problème mondial nécessitant des solutions globales à l'échelle mondiale qui puissent être adaptées régionalement dans chaque zone géographique.

La contribution au renforcement des capacités à faire face aux risques à l'échelle régionale dans le bassin méditerranéen, dans le cadre du système des Nations Unies, grâce à la promotion des instruments et des résolutions de l'ONU dans le domaine de la sécurité des espaces maritimes, permet également d'améliorer la coopération et la sécurité dans la Méditerranée.

Grèce

[Original : anglais]
[15 mai 2019]

La Grèce a mis en place des dispositifs de coopération trilatérale entre les pays de la région de la Méditerranée orientale, notamment Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la Palestine, qui permettent aux pays participants de mener un dialogue constructif et sincère visant à consolider leurs relations dans les domaines d'intérêt commun et à renforcer la stabilité dans la région. La Grèce a tiré parti de ces synergies et lancé des initiatives ciblées dont la Conférence de Rhodes sur la sécurité et la stabilité, organisée une première fois en septembre 2016 puis les 22 et 23 mai 2017 et les 21 et 22 juin 2018 ; la Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, tenue en octobre 2015 et en novembre 2017, et le Forum des civilisations anciennes, organisé en avril 2017. Elle est en effet convaincue de l'utilité d'un programme de coopération positif et diversifié visant à établir des synergies et des activités conjointes dans les domaines de la culture, du commerce, de l'éducation et de la recherche.

Compte tenu de ce qui précède, « l'esprit de Rhodes » incarne, face aux multiples difficultés que connaît la Méditerranée orientale, la recherche d'une réponse adaptée, de façon à renforcer la sécurité et le développement de la région, et la confiance mutuelle et l'entente entre les participants. Le renforcement de la coopération avec les pays de la région, en particulier les dispositifs de coopération trilatérale susmentionnés facilitent également la coordination de la lutte contre la montée de l'extrémisme et du terrorisme qui menace la sécurité régionale. La Grèce a organisé à deux reprises (en 2015 et 2017) la Conférence d'Athènes sur le pluralisme religieux et culturel et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, sachant qu'il faut d'urgence diffuser ce message de coopération et de paix et prévenir, par des mesures concrètes, la radicalisation qui conduit à la violence. Les participants se sont penchés sur le caractère urgent de la crise humanitaire que subissent actuellement les groupes culturels et religieux de la région en raison des conflits, des tensions et de l'extrémisme. Le Centre pour le pluralisme religieux au Moyen-Orient a été créé par la suite.

Liban

[Original : arabe]
[15 mai 2019]

Au début de 2016, dans le cadre du renforcement de la coopération dans la lutte contre le terrorisme dans la région méditerranéenne, le Liban, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères et des émigrés, et l'Union européenne, représentée par le Service européen pour l'action extérieure, ont établi un plan de route en vue de la mise en place d'une coopération comprenant les éléments suivants : définition d'une stratégie nationale de lutte antiterroriste, appui aux services chargés de la sécurité des frontières et au système de justice, lutte contre le financement du terrorisme et contre l'extrémisme violent et renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité, notamment aérienne. C'est dans ce cadre que l'Union européenne a lancé, en collaboration avec les institutions étatiques libanaises, une série de projets exécutés soit dans un cadre commun par un ensemble d'organismes soit de manière distincte par un organisme précis.

L'Armée libanaise participe donc, conjointement avec les services de sécurité et d'autres organes de l'État, à deux projets dont l'un concerne la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'autre contre le trafic d'armes à feu. En coordination avec l'Union européenne et sous son égide, la partie libanaise a mené un ensemble d'activités aux fins de l'exécution de ces projets et a notamment organisé des visites, des ateliers et des conférences dans le pays et des missions d'échange d'expériences à l'étranger et obtenu les résultats ci-après :

- En ce qui concerne la mise en place d'une stratégie nationale de lutte antiterroriste, un atelier et une conférence organisés en 2017 ont fait ressortir la nécessité pour le Liban d'atteindre deux objectifs principaux : accélérer la mise en place de ladite stratégie par la création d'un groupe de travail conjoint composé de représentants de tous les organes publics et d'associations de la société civile, et créer un organisme national de coordination de la lutte antiterroriste. Le comité établi par le commandement de l'Armée libanaise a recueilli les éléments nécessaires aux réunions préparatoires auxquelles participeront des représentants du Ministère des affaires étrangères et des émigrés afin de pouvoir engager d'emblée l'élaboration du projet de stratégie ;
- Quant à la lutte contre le trafic d'armes à feu, l'Armée libanaise, les organes de sécurité et les organismes publics concernés examinent une série de mesures juridiques et techniques qui, si elles sont adoptées, réaffirment la détermination du Liban à contrôler la circulation des armes à feu et à lutter contre le trafic d'armes.

Parallèlement aux projets conjoints, l'Armée libanaise participe à deux projets menés à l'initiative de l'Union européenne à l'intention de la Direction du renseignement, de la Direction générale des Forces de sécurité intérieure, de la Direction générale de la sûreté générale et de la Direction générale de la sécurité de l'État. Il s'agit d'un projet de coopération entre l'Union européenne et le Liban concernant la formation à la lutte antiterroriste, mené sous l'égide de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, et d'un projet de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

- Deux ateliers ont été organisés dans le cadre du projet de formation à la lutte antiterroriste. L'un était axé sur l'amélioration du mode de fonctionnement actuel de la Direction du renseignement pour ce qui est de lutter contre le terrorisme, l'autre sur les moyens de recueillir et d'exploiter les informations en accès libre.

- Dans le cadre du projet de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il a été décidé de nouer une coopération sur le plan du renforcement des capacités et de la formation dans des domaines comme la cybersécurité, la criminalité numérique et la lutte contre le financement du terrorisme. Cependant, l'Union européenne n'a pas encore pris de mesures pour concrétiser l'accord.

Dans le prolongement de ses efforts constants dans le domaine du désarmement, le Liban a adhéré au Traité sur le commerce des armes et a déposé son instrument de ratification le 8 mai 2019, devenant le 102^e État partie au Traité et montrant ainsi sa volonté de lutter contre le commerce et la circulation illicites des armes afin de renforcer la sécurité régionale, notamment dans le bassin méditerranéen, et la sécurité internationale, conformément à la résolution 73/85 de l'Assemblée générale du 14 décembre 2018 et en particulier à ses paragraphes 5 et 7.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]
[15 mai 2019]

Le renforcement de la sécurité et de la coopération régionale dans le bassin méditerranéen, et plus généralement au Proche-Orient, demeure l'une des priorités du programme de l'Union européenne.

Les liens de coopération ont été renforcés par l'intermédiaire des organisations régionales compétentes, en particulier l'Union pour la Méditerranée, dont le rôle stratégique de pôle de dialogue et de mécanisme de renforcement de la cohésion régionale et sociale en Méditerranée a également été réaffirmé dans la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Bon nombre de réunions de haut niveau ont été tenues, l'Union européenne souhaitant renforcer sa collaboration avec les partenaires méditerranéens pour renforcer l'efficacité de ce partenariat, au titre de la politique européenne de voisinage révisée. L'examen de cette politique et la Communication conjointe concernant une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'Union européenne publiée en 2017 ont donné lieu à des propositions de mesures visant à renforcer concrètement la résilience des partenaires face aux menaces et aux problèmes mondiaux, notamment par une aide au développement et à la croissance des zones les plus pauvres, par la lutte contre la menace terroriste et l'extrémisme violent et par un soutien à la réforme du secteur de la sécurité et à la gestion des frontières dans le cadre de l'état de droit. Les missions et opérations entreprises dans la région au titre de la Politique étrangère et de sécurité commune jouent également un rôle important dans la réalisation de cet objectif.

Chaque fois que cela a été possible, l'Union européenne a coopéré avec les pays du sud de la Méditerranée et du Proche-Orient sur les plans politique et économique et dans les domaines de la sécurité et de la société civile. Elle a intensifié l'action qu'elle mène en faveur des pays qui, à l'image de la Jordanie, du Liban et de la Tunisie, entreprennent des réformes politiques et économiques, et elle relance ses relations bilatérales avec le Maroc. Elle a continué de mettre en œuvre les priorités fixées en matière de partenariats, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité, et d'appuyer les réformes socioéconomiques structurelles.

L'Union européenne a continué de coopérer avec les partenaires méridionaux dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation qui mène à l'extrémisme violent. Une série de réunions de concertation sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme ont été organisées dans la région (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Tunisie et Turquie). Elles ont débouché sur des résultats

concrets et un dialogue informel de haut niveau a été engagé avec l'Algérie. La prochaine réunion de concertation sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme se tiendra en Tunisie le 12 juin 2019. Des spécialistes de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme continuent de contribuer à une meilleure sensibilisation au contexte local, de renforcer la collaboration avec les autorités et de définir des programmes de coopération ciblés, avec le soutien direct des États membres, dans les délégations de l'Union européenne en Algérie, en Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Ils font également office de référents auprès de leurs homologues locaux et internationaux pour les questions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, par exemple dans le cadre de la coordination de l'action des donateurs ou dans les réunions du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.

Le soutien apporté par l'Union européenne au secteur de la sécurité au Liban a encore été renforcé en 2018. À l'occasion de la réunion ministérielle de soutien à l'Armée libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, dite conférence « Rome II », l'Union européenne s'est félicitée des efforts déployés par les Forces de sécurité intérieure et l'Armée pour renforcer les capacités existantes. Elle a annoncé qu'elle fournirait au pays une aide de 50 millions d'euros jusqu'en 2020 afin d'améliorer la sûreté aérienne et de soutenir tous les organismes de sécurité dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, en mettant l'accent sur la gestion intégrée des frontières et la lutte contre le terrorisme.

En Jordanie, l'Union européenne a également intensifié son appui à la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la gestion intégrée des frontières au moyen de programmes bilatéraux et régionaux menés en partenariat avec les différents organismes et services de sécurité. La Jordanie a manifesté le souhait de participer aux missions menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune et à l'étude de l'Union européenne sur les menaces hybrides.

L'Union européenne et l'Égypte ont coprésidé le Groupe de travail d'Afrique de l'Est du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. À l'occasion de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue à Bruxelles en février 2018, l'Égypte s'est engagée à organiser 250 stages de formation à l'intention du personnel militaire en 2018, dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme et le déminage, ainsi que d'autres stages visant à former des dirigeants locaux de la région du Sahel à la question de la radicalisation.

À la suite de la signature de l'accord en forme simplifiée relatif à la coopération en matière de protection civile et de gestion des risques de catastrophe conclu avec la Tunisie, la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes organise cette année, à la demande de la Tunisie, un examen critique par les pairs en vue d'apporter un soutien aux régions les plus exposées.

Dans le cadre de son approche globale, l'Union européenne continue d'appuyer la transition politique en Libye en vue de la stabilisation et de la bonne marche du pays, notamment en défendant avec ferveur le processus de médiation politique mené par l'Organisation des Nations Unies. Elle souligne l'importance que revêt le caractère inclusif du processus politique ainsi que sa prise en main par le pays, avec la participation de toutes les parties prenantes libyennes légitimes. Elle a mobilisé des ressources importantes au moyen d'ambitieux programmes de coopération bilatérale pour appuyer le renforcement des capacités institutionnelles des autorités libyennes. Elle a également déployé des missions et des opérations au titre de la politique de sécurité et de défense commune, son opération militaire dans la partie sud de la Méditerranée centrale, sa mission d'assistance pour une gestion intégrée des frontières en Libye et sa cellule de planification et de liaison pour aider à créer les conditions propices à une transition pacifique.

L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds et fournisseur d'aide extérieure de la région.

En 2018, la situation migratoire s'est quelque peu stabilisée, tout en restant périlleuse, en particulier sur l'axe migratoire de la Méditerranée occidentale. La migration demeure une priorité absolue pour l'Union européenne et ses partenaires de la région. La diminution des entrées illégales en Europe s'est confirmée tout au long de l'année 2018, alors que l'Europe continue de s'employer à sauver des vies, à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, à protéger ses frontières extérieures et à renforcer sa coopération avec ses partenaires internationaux dans la région de la Méditerranée et au-delà. Les principes de solidarité, de partenariat et de partage des responsabilités énoncés au Sommet de La Valette en novembre 2015 continueront de guider l'action de l'Union européenne et de ses partenaires africains.

La mise en œuvre de la Déclaration Union européenne-Turquie continue de donner des résultats, sous la forme d'une réduction des traversées effectuées dans des conditions irrégulières et dangereuses et du nombre de vies sauvées en mer Égée. L'Union européenne reste cependant saisie de la question, les mouvements de migration à partir de la Turquie se poursuivant et s'amplifiant.

L'Équipe spéciale conjointe de l'Union africaine, de l'Union européenne et des Nations Unies a permis d'aider les personnes bloquées en Libye, notamment en apportant une aide dans le cadre de programmes de retour librement consenti et d'évacuations, y compris vers le Niger, par l'intermédiaire du mécanisme de transit d'urgence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ces efforts conjugués se poursuivront pour évacuer les migrants actuellement en détention et mettre un terme à la situation désastreuse dans laquelle ils se trouvent, ainsi que pour démanteler les réseaux impliqués dans le trafic de migrants et la traite des personnes.

Le Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique continue de jouer un rôle crucial dans les activités de l'Union européenne et contribue à l'amélioration de la stabilité et de la gestion des migrations dans la région : il a déjà approuvé 147 programmes d'un montant total de plus de 2,5 milliards d'euros pour ses trois zones d'action (Sahel et lac Tchad, Corne de l'Afrique et Afrique du Nord) et signé des contrats d'un montant de plus de 1,5 milliard d'euros. Le Plan d'investissement extérieur et le Fonds européen pour le développement durable ont également suscité un vif intérêt chez les institutions financières partenaires. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes appuie actuellement les garde-frontières nationaux en déployant 1 350 spécialistes de cette question le long des routes migratoires.

Les missions et les opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune en cours sur les principales routes migratoires permettent de renforcer la capacité de la région à relever les défis locaux, y compris les problèmes liés à la migration irrégulière, et contribuent à terme à la stabilité régionale. L'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale contribue aux efforts déployés par l'Union européenne pour rétablir la stabilité et la sécurité en Libye et la sécurité maritime dans la région de la Méditerranée centrale en perturbant les activités des passeurs et des trafiquants d'êtres humains, en formant et en supervisant les garde-côtes libyens et en contribuant à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU.

L'Union européenne continue d'appuyer activement le processus de Genève mené par l'ONU en vue de trouver une solution politique au conflit dans le cadre des pourparlers intrasyriens, conformément aux dispositions de la résolution [2254 \(2015\)](#)

du Conseil de sécurité. Elle continue d'appuyer les travaux des équipes spéciales dans le domaine de l'aide humanitaire et le cessez-le-feu à Genève, et elle reste la principale donatrice pour la crise en Syrie. L'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies ont coprésidé la troisième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui s'est tenue du 12 au 14 mars 2019, et où une grande importance a été accordée aux vues des organisations de la société civile de la Syrie et de la région. La Conférence a réussi à mobiliser l'aide aux Syriens dans le pays et dans les pays voisins, y compris pour les communautés d'accueil, grâce à des annonces de contributions d'un montant total de 7 milliards de dollars (6,2 milliards d'euros) pour 2019, et des annonces de contributions pluriannuelles s'élevant à près de 2,4 milliards de dollars (2,1 milliards d'euros) pour 2020 et après. Plus de 11 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire et plus de 5,6 millions de réfugiés syriens sont déplacés à l'extérieur du pays. L'Union européenne est favorable à une solution durable pour les réfugiés syriens et estime que cette solution ne peut être fondée que sur leur retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, dans leurs foyers lorsque la situation sur le terrain, telle que définie par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le permettra.

L'Union européenne s'est jointe à la Ligue des États arabes, à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine pour constituer le Quatuor pour la Libye afin d'aider à trouver une solution à la crise.

En leur qualité d'États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les États membres de l'Union européenne cherchent à promouvoir la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité en général par l'intermédiaire du partenariat des États méditerranéens associés pour la coopération mis en place avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Parmi les domaines d'action prioritaire de ce programme figurent notamment la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, la sécurité des frontières, la gestion des flux migratoires et le principe de non-discrimination.

L'Union européenne souligne l'importance du respect de la souveraineté, des droits souverains et de la compétence que chaque État peut exercer sur ses zones maritimes conformément au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle rappelle que les activités contraires au droit international et aux rapports de bon voisinage, ainsi que les déclarations publiques provocatrices, ne font rien pour apaiser les tensions et créer des conditions propices à la stabilité régionale.

L'Union européenne a renforcé son dialogue politique avec des partenaires régionaux comme la Ligue des États arabes. Dans le cadre du dialogue stratégique engagé avec la Ligue en novembre 2015, les groupes de travail conjoints ont poursuivi leurs travaux et les activités diplomatiques et ministérielles ont suivi leurs cours et, en 2018, l'Union européenne et la Ligue des États arabes ont tenu un premier sommet historique. L'Union européenne s'efforce également de collaborer avec les États du Golfe au règlement des problèmes de la région, notamment de la Corne de l'Afrique, de l'Iraq, de la République arabe syrienne et du Yémen. Elle a également continué de collaborer avec l'Organisation de la coopération islamique tout au long de 2018.